



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 38
Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nathalie KOENDERS		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Convention cadre 2024-2026 Solidarité Femmes 21 - Subvention 2026

En 2025, la situation des violences faites aux femmes en France reste préoccupante. On recense 105 féminicides sur les 10 premiers mois de l'année, les violences conjugales et intrafamiliales restent importantes et touchent toutes les catégories sociales et tous les territoires. Les violences sexuelles continuent d'augmenter : 122 600 victimes en 2024 dont 85% sont des femmes, soit une hausse de 7% par rapport à l'année précédente.

Depuis 2017, la lutte contre les violences faites aux femmes est déclarée « grande cause nationale » et figure au cœur du Plan Interministériel pour l'égalité femmes-hommes 2023–2027 qui présente des mesures de prévention, de protection et de prise en charge. Si l'Etat coordonne certains dispositifs comme la ligne d'appels « 3919 » ou les ordonnances de protection (mesures judiciaires d'urgence prévues au code civil pour protéger rapidement les personnes victimes de violences conjugales), les collectivités locales et les associations jouent un rôle clé pour assurer un maillage territorial efficace.

En Côte-d'Or, la dynamique partenariale est portée dans le cadre du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences conjugales signé par 26 partenaires dont la Ville de Dijon et Dijon métropole. Mis à jour le 8 mars 2021, il fixe les engagements des acteurs publics et privés dans les champs suivants :

- le renforcement des réseaux de partenaires,
- la formation des professionnels,
- les actions d'information et de sensibilisation,
- le développement des actions de prévention et des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences.

L'ensemble des actions développées visent à dénoncer les violences exercées contre les femmes, à les prévenir et à garantir à celles qui en sont victimes, l'aide, l'écoute et l'accompagnement que nécessitent leur détresse, leur sécurité et la sauvegarde de leurs intérêts.

Pour les renforcer, les partenaires de la Côte-d'Or dont la Ville de Dijon et Dijon métropole, ont signé une convention cadre 2024-2026 avec l'association Solidarité Femmes 21 qui précise les missions qui lui sont confiées et les engagements respectifs de chacun. Dijon métropole s'est engagée à soutenir l'association à hauteur de 4 000 € par an.

En 2024, les 11 professionnel(le)s salarié(e)s de l'association ont accueilli, dans le cadre de leurs permanences, (6 lieux sur la métropole et 5 dans le reste du département) 689 femmes victimes de violences conjugales dont 412 vivent sur le territoire métropolitain, soit environ 60%.

Il est à noter que les femmes se rendent très fréquemment dans les lieux de permanence hors de leur quartier ou leur ville de résidence.

Dans le cadre de l'accompagnement des victimes, l'association propose entre autre, un suivi psychologique (1 547 rendez-vous), une domiciliation postale, des hébergements sécurisés (17 femmes et 5 enfants hébergés à Dijon), des « P'tits cafés » pour rompre l'isolement, des séances de sport et des sorties culturelles.

L'association prend part à la formation des professionnels (204 jours de formation pour 149 stagiaires) et de sensibilisation du public (1 529 personnes sensibilisées dans les écoles, en entreprises ou dans les collectivités locales).

Compte tenu du cadre intercommunal de l'intervention de Solidarité femmes 21 et de la convention qui la lie à Dijon métropole, il est proposé aux membres du bureau de lui verser une subvention de 4 000 € en 2026.

Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention de 4 000 € à l'association Solidarité Femmes 21 au titre de l'année 2026 ;
- **de prélever** cette somme sur le budget 2026.

SCRUTIN	POUR : 42	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	